



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2019
Français
Original : anglais

Comité d'experts de l'administration publique

Dix-neuvième session

30 mars-3 avril 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Compte rendu informel des activités intersessions menées par le Comité et ses membres.
4. Aspects institutionnels du thème du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2020.
5. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur l'objectif de développement durable n° 16.
6. Une gouvernance efficace au service du développement durable : mise en pratique des principes et examen des résultats.
7. Personnel de l'administration et du secteur public de demain.
8. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et assurer l'accès de tous à la justice.
9. Nouvelles questions en matière de gestion des finances publiques et de budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs de développement durable.
10. Formation et sensibilisation au service des objectifs de développement durable.
11. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité.
12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Comité élira pour sa dix-neuvième session un président ou une présidente, trois vice-présidents ou vice-présidentes et un rapporteur ou une rapporteuse, lesquels constitueront le Bureau. Conformément à la pratique établie, le Bureau continuera d'exercer ses fonctions pendant la période intersessions suivant la dix-neuvième session pour préparer la vingtième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour de sa dix-neuvième session, sur la base de l'ordre du jour provisoire approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2019/229.

Le Comité se réunira du lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2020. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures. Des réunions et des rencontres informelles pourront avoir lieu à d'autres moments.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([E/C.16/2020/1](#))

3. Compte rendu informel des activités intersessions menées par le Comité et ses membres

Les membres du Comité seront invités à rendre brièvement compte par oral des activités liées aux travaux du Comité qu'ils ont entreprises pendant la période intersessions, d'avril 2019 à mars 2020.

Aucune documentation préliminaire n'est prévue.

4. Aspects institutionnels du thème du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable pour 2020

Le thème du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 et de la session de 2020 du Conseil sera « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ». Le Comité examinera le thème sous l'angle de la gouvernance et de l'administration publique et adoptera sa contribution aux travaux du forum de haut niveau pour le développement durable au titre du point de l'ordre du jour.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la promotion d'une gouvernance efficace et de la réforme des institutions aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable ([E/C.16/2020/2](#))

5. Dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur l'objectif de développement durable n° 16

À sa dix-neuvième session, le Comité invitera deux pays de chaque région ayant pris part à l'examen national volontaire à entamer un dialogue avec les experts sur les aspects institutionnels de l'objectif de développement durable n° 16 compte tenu des interconnexions entre celui-ci et les autres objectifs de développement durable. Les experts se pencheront notamment sur l'application des Principes de gouvernance efficace au service du développement durable, auxquels le Conseil économique et

social a souscrit en juillet 2018, ceux-ci pouvant servir à trouver des solutions transformatrices aux fins de la mise en œuvre de la décennie d'action et des résultats pour le développement durable. Les experts seront invités à préparer des questions et observations à examiner sur la base des informations fournies par les pays, à cerner les problèmes et à proposer des solutions qui pourraient contribuer à accélérer la réalisation des objectifs.

Documentation

Document de séance sur le dialogue avec les pays ayant pris part à l'examen national volontaire sur l'objectif de développement durable n° 16

6. Une gouvernance efficace au service du développement durable : mise en pratique des principes et examen des résultats

À sa dix-septième session, le Comité a défini un ensemble de 11 principes de gouvernance efficace au service du développement durable en s'appuyant sur le cadre conceptuel présenté à sa seizième session, qui s'articule autour des éléments centraux de l'objectif de développement durable n° 16 (soit l'efficacité, la responsabilité et l'inclusion).

Adoptés par le Conseil dans sa résolution [2018/12](#), ces principes mettent en évidence la nécessité d'améliorer de manière concrète et continue les capacités de gouvernance aux niveaux national et local en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. À cette fin, les principes sont assortis de diverses stratégies couramment utilisées pour assurer dans la pratique une gouvernance flexible et efficace et dont un grand nombre ont été reconnues et entérinées au fil des ans dans divers forums, résolutions et traités des Nations Unies.

À sa dix-huitième session, le Comité a continué d'examiner les directives techniques nécessaires à la mise en pratique des principes, notamment du point de vue sectoriel, et d'étudier d'autres moyens d'associer les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les milieux professionnels et universitaires concernés à cet égard. Il a également envisagé de lier les principes aux travaux connexes relatifs aux indicateurs afin de contribuer à renforcer la base analytique permettant d'évaluer les effets des politiques de réforme sur la création d'institutions solides et à atteindre les objectifs.

À sa dix-neuvième session, le Comité se penchera en particulier sur les liens entre les principes et les actions menées aux niveaux régional et national pour créer des institutions solides aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Les travaux réalisés dans le cadre d'une étude de référence relative à l'état d'application des Principes de gouvernance efficace au service du développement durable en Afrique seront présentés par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le Comité examinera en outre la question de l'examen des résultats en tenant notamment compte des dernières avancées dans le domaine des indicateurs de gouvernance et du contrôle de la réalisation des objectifs de développement durable.

Documentation

Note du Secrétariat intitulée « Une gouvernance efficace au service du développement durable : mise en pratique des principes et examen des résultats » ([E/C.16/2020/3](#))

7. Personnel de l'administration et du secteur public de demain

À sa dix-septième session, le Comité a débattu des problèmes qui faisaient obstacle à l'amélioration des connaissances, des compétences et des qualifications des fonctionnaires aux niveaux national et local, et à la préparation des institutions et des

politiques en vue de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Comité a noté, entre autres, qu'il fallait s'efforcer davantage de mobiliser les fonctionnaires et le personnel du secteur public autour des objectifs de développement durable et les inciter à s'investir dans leur réalisation en adoptant de nouvelles méthodes de travail fondées sur la participation et la collaboration. Il a également noté que, compte tenu de l'importance des progrès scientifiques et technologiques et de la complexité des services et des politiques relatifs aux objectifs de développement durable, le secteur public devrait se doter de compétences stratégiques et techniques supplémentaires.

À sa dix-huitième session, le Comité a souligné le rôle que l'esprit critique, la réflexion complexe, la réflexion prospective et la réflexion conceptuelle, ainsi que les compétences en matière de délibération, l'intelligence émotionnelle et l'utilisation appropriée des technologies de pointe, pouvaient jouer dans la prestation de services publics novateurs et la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Comité poursuivra l'examen des questions relatives au personnel de l'administration et du secteur public à sa dix-neuvième session.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la question du personnel de l'administration et du secteur public de demain ([E/C.16/2020/4](#))

8. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives et assurer l'accès de tous à la justice

À sa dix-septième session, ayant examiné la question de la mobilisation des parties prenantes dans les pays sortant d'un conflit, le Comité est notamment arrivé à la conclusion que le rétablissement de la légitimité et de la confiance constituait un important défi à relever pour les pays sortant d'un conflit, où certains groupes avaient parfois été systématiquement exclus et où l'armée, la police et d'autres institutions pouvaient être associées à des pratiques de répression et de corruption.

À sa dix-huitième session, le Comité a continué d'examiner les aspects institutionnels des secteurs de la sécurité et de la justice en débattant des problèmes sous-jacents de la promotion de la sécurité et de l'accès de tous à la justice, ainsi que des moyens d'appuyer la réalisation des buts de l'objectif 16 relatifs au renforcement des institutions dans ces secteurs.

Dans sa résolution [70/262](#) sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait de resserrer la coopération entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, et a engagé cette dernière à faire appel aux compétences spécialisées des organes subsidiaires compétents du Conseil économique et social, selon qu'il convenait. À sa dix-neuvième session, le Comité sera invité à se pencher sur le rétablissement de systèmes crédibles de gouvernance et d'administration publique après un conflit afin de contribuer, par l'intermédiaire du Conseil et conformément à son mandat, aux travaux de la Commission à moyen et à long terme.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur le rétablissement d'institutions et de systèmes crédibles de gouvernance et d'administration publique après un conflit ([E/C.16/2020/5](#))

9. Nouvelles questions en matière de gestion des finances publiques et de budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs de développement durable

À sa dix-septième session, le Comité a débattu des moyens de mobiliser, allouer et gérer avec efficacité les ressources budgétaires et fait observer que la mise en place de bonnes capacités de gestion des finances publiques aux niveaux national et local, ainsi que des capacités adéquates de surveillance, demeurait un défi majeur.

Il a recommandé que les objectifs de développement durable soient pris en compte dans les stratégies financières nationales afin de combler l'écart entre les priorités stratégiques et les dépenses publiques effectives et de faire en sorte que, dans les pays les moins avancés, la réalisation du développement durable ne repose pas uniquement sur les aides obtenues. Il convenait d'examiner la possibilité d'élaborer, de publier et de diffuser régulièrement et en temps opportun les projets de budget de l'État, les budgets adoptés et d'autres rapports budgétaires, ainsi que des guides budgétaires faciles à comprendre et accessibles à l'intention des citoyens. Un processus budgétaire réellement participatif et la définition d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis étaient également importants.

À sa dix-huitième session, le Comité a rappelé que la consolidation de la gestion budgétaire aux niveaux national et local faisait partie intégrante de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et a souligné qu'une bonne gestion budgétaire supposait une maîtrise totale des flux nationaux et internationaux, une réduction des flux financiers illicites et de la corruption, un renforcement de la transparence des finances publiques au moyen de processus budgétaires ouverts et concertés, un processus d'établissement des budgets participatif et axé sur les résultats et une décentralisation budgétaire à la mesure des capacités et arrangements institutionnels infranationaux du pays.

Le Comité se penchera sur la question de la budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs de développement durable à sa dix-neuvième session.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs de développement durable ([E/C.16/2020/6](#))

10. Formation et sensibilisation au service des objectifs de développement durable

À sa dix-huitième session, le Comité a noté que les gouvernements pourraient envisager d'investir dans la formation continue du personnel du secteur public afin que celui-ci dispose des compétences dont il aurait besoin à l'avenir. Les commissions de la fonction publique et les instituts de formation en administration publique pourraient envisager de prévoir dans leurs programmes des formations visant à renforcer ces compétences. De même, il pourrait être envisagé de sensibiliser les élèves des écoles et d'autres établissements d'enseignement aux Principes de gouvernance efficace au service du développement durable dans le cadre de l'instruction civique. Le Comité a souligné qu'il pourrait être utile d'associer les établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur ainsi que le corps enseignant à la promotion de la mise en application des principes.

Rappelant les débats antérieurs sur le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Comité a de nouveau souligné que les autorités locales sont bien placées pour concevoir et mettre en œuvre des solutions au niveau local, par exemple des solutions locales de logement pour les sans-abri, et que le renforcement de leurs capacités et la formation des élus locaux demeurent essentiels pour progresser vers la réalisation des objectifs.

Le Comité sera invité à examiner d'autres questions liées à la formation des fonctionnaires sur les objectifs de développement durable au titre de ce point de l'ordre de jour.

Documentation

Note du Secrétariat transmettant le rapport d'experts sur la formation des fonctionnaires sur les objectifs de développement durable (E/C.16/2020/7)

11. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Comité

Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, le Comité devrait adopter pour sa vingtième session un thème choisi en fonction du thème principal des travaux du forum politique de haut niveau et du Conseil retenu pour 2021, tout en continuant de traiter des questions nécessaires à l'exercice de ses autres fonctions. Le Comité souhaitera peut-être examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième session dans cette perspective.

Le Comité souhaitera peut-être également envisager de mener une réflexion approfondie sur un programme de travail provisoire pour la période allant d'avril 2020 à juillet 2021 et sur le projet de mandat connexe de ses groupes de travail informels. Les membres pourraient évaluer si cela ne leur permettrait pas d'organiser leurs travaux et de renforcer la visibilité du Comité au sein du système des Nations Unies en étudiant de manière clairvoyante les questions essentielles de la gouvernance et de l'administration publique dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030.

12. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa dix-neuvième session

Le Comité adoptera un rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session, qui sera soumis au Conseil économique et social. Conformément à la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, le Comité devrait, dans le cadre de ses travaux, ne pas perdre de vue la nécessité d'envisager les objectifs de développement durable selon une optique globale et pragmatique et se fonder sur un examen rigoureux et factuel de l'état d'exécution du Programme 2030.

Conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le rapport du Comité devrait comporter un résumé, être concis et présenter clairement les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les questions à soumettre au Conseil pour examen ou décision.
